

RAPPORT ANNUEL 2023

L'exhortation à changer de perspective que l'étude a réitérée – soit de passer des cas individuels à une approche systémique – a des conséquences importantes. Ce sont surtout les responsables dans les diocèses et les communautés religieuses qui sont appelé·e·s à aborder les problèmes systémiques et à se poser les questions théologiques qui en relèvent. Les thèmes explorés sont les constellations de pouvoir particulières au sein de l'Église, l'approche de la sexualité, l'image du prêtre et, par conséquent, celle de la femme, ainsi que la politique de formation et du personnel qui, par le passé, n'a pas suffisamment, voire pas du tout, testé les futurs agentes et agents pastoraux quant à leur aptitude professionnelle à travailler avec les gens. Face à ces réalités, la conception du sacerdoce des ministres ordonnés et la responsabilité en matière de surveillance et de direction dans les diocèses, les communautés religieuses et les autorités de droit public ecclésiastique nécessitent également d'être corrigées et développées.

Communiqué de presse de la Conférence des évêques suisses (CES), de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale) et de la Conférence des Unions des ordres et d'autres communautés de vie religieuse (KOVOS) du 12 septembre 2023

1 Examen des abus sexuels

En 2023, nul autre événement n'a plus marqué l'Église catholique suisse que la publication des résultats de l'étude pilote de l'Université de Zurich sur les abus sexuels commis dans le contexte ecclésial catholique. Lors de l'apéritif de la fête des Rois du centre médias catholique et de la Paulus-Akademie de Zurich, Renata Asal-Steger est revenue sur sa quatrième et dernière année de présidence en ces termes : « Cette situation ne me lâche plus et jette sur moi comme une ombre. »

La Conférence des évêques suisses (CES), la Conférence des Unions des ordres (KOVOS) et la Conférence centrale avaient mandaté conjointement ce projet pilote d'une année lors du séminaire d'histoire de l'Université de Zurich. L'objectif était d'examiner les fondements en vue d'un mandat de recherche plus complet : les archives des diocèses, des ordres religieux, des Églises nationales ainsi que des cantons contiennent-elles suffisamment de dossiers qui fournissent des informations sur les abus sexuels commis dans le contexte ecclésial depuis 1950 ? La collaboration entre l'équipe de recherche et les différents acteurs de l'Église catholique fonctionne-t-elle assez bien pour assurer l'accès illimité aux données personnelles sensibles et la liberté de recherche ?

Une conférence de presse a été donnée le 12 septembre 2023. À cette occasion, l'équipe de recherche constituée autour des professeures Monika Dommann et Marietta Meier a exposé ses résultats, d'une part, et, d'autre part, les responsables de la CES, de la KOVOS et de la Conférence centrale les ont commentés et ont présenté un catalogue de mesures.

L'équipe de recherche a fourni les réponses suivantes aux questions dont elle était chargée : oui, de nombreux cas d'abus sexuels sont documentés dans les archives ecclésiastiques ; oui, la collaboration avec les organes ecclésiastiques a même très bien fonctionné. Le bilan provisoire que l'équipe de recherche a tiré était important pour la sphère publique : c'est surtout sur les deux premières décennies de la période examinée que les abus peuvent être largement démontrés. Au total, 1002 cas, c'est-à-dire des liens entre des auteurs et des victimes, ont été repérés sur les septante années considérées. Ils ne constituent toutefois que la « pointe de l'iceberg », souligne l'équipe de recherche.

Les trois organisations ecclésiastiques nationales, la CES, la KOVOS et la Conférence centrale, se sont présentées ensemble lors de la conférence de presse. Elles ont reconnu les causes systémiques qui ont permis ce nombre élevé d'abus et qui ont souvent amené les responsables à parier que leurs actes seraient minimisés ou dissimulés plutôt que sanctionnés. Elles ont présenté cinq mesures qu'elles voulaient prendre. Ces mesures ont été mises au point par un groupe de travail dirigé par Stefan Loppacher. La Conférence centrale y était représentée par Renata Asal-Steger et Urs Brosi. Le groupe de travail était conscient que nombre des causes systémiques en amont des abus et des dissimulations ne pouvaient que difficilement être abordées (cf. citation de la première page). Il a donc privilégié des mesures modérées, qui sont claires, concrètes et applicables en l'espace de quelques années.

Lors des assemblées plénières de la Conférence centrale du printemps et de l'été, les délégués ont discuté de l'étude consécutive 2024-2026 et en ont posé les bases : il a été convenu avec la CES et la



Renata Asal-Steger, présidente de la Conférence centrale, au micro de la Télévision suisse le 12 septembre.

KOVOS que la Conférence centrale assumerait la moitié des coûts de l'étude consécutive et que les six évêchés ainsi que les ordres religieux prendraient en charge l'autre moitié. La Conférence centrale introduira une contribution particulière auprès de ses membres pour financer sa part.



Dans le sillage de la publication de l'étude, différents médias ont révélé des fautes de membres actuels de la CES au contact d'auteurs présumés et de victimes. Cela a non seulement engendré une importante perte de confiance de la part du grand public, mais aussi poussé la présidence de la Conférence centrale à se demander comment les paramètres du système ecclésiastique devaient être modifiés pour endiguer efficacement les abus et leur dissimulation. La présidence ne voulait pas seulement susciter un changement culturel au sein de l'Église, mais également procéder à des modifications structurelles. Elle a convenu de quatre exigences, qui vont au-delà des mesures prévues conjointement :

Urs Brosi présente les mesures proposées par la présidence dans l'émission Rundschau de la télévision suisse.

1) La Conférence centrale souhaite que l'évêque Joseph Maria Bonnemain soit assisté d'un expert indépendant en matière d'enquêtes pénales. Cette personne devra diriger avec lui l'enquête préliminaire menée à l'encontre de quatre membres de la Conférence des évêques suisses, enquête pour laquelle il a été mandaté par le dicastère pour les évêques.

2) Au sein des nouvelles structures de consultation et de signalement prévues en cas d'abus, il doit y avoir une instance de contrôle qui vérifie que les démarches nécessaires sont effectivement entreprises.

3) Il doit exister une instance interdiocésaine pour les procédures pénales de l'Église. Celui-ci doit être placé sous la responsabilité commune de la CES et de la RKZ, de sorte que cette dernière soit impliquée dans l'élection et la désignation des juges.

4) Les évêques suisses doivent reconnaître, au même titre que leurs collègues allemands, que le cœur de la vie privée, en particulier la vie relationnelle et la sphère intime – à l'exception des personnes astreintes au célibat (prêtres et religieux) – n'a pas d'incidence sur l'engagement ou le licenciement.

La présidence a communiqué publiquement qu'elle soumettrait ces revendications à ses membres dans le cadre d'une procédure de consultation afin qu'une décision puisse être prise lors de l'assemblée plénière. Il a été proposé d'assortir les exigences d'une menace de potentielles sanctions financières pour le cas où les exigences ne seraient pas suffisamment prises en charge.

L'assemblée plénière du 2 décembre 2023 a accordé son soutien aux quatre exigences formulées par la présidence. Par contre, cette dernière a retiré sa proposition de mettre en place des menaces de sanctions, car la procédure de consultation avait révélé qu'une grande majorité y était défavorable. La présidence est donc appelée à introduire les demandes dans le dialogue avec la CES et la KOVOS sans faire valoir la menace financière.

Le fait que l'Église catholique suisse ait lancé une étude au niveau national, en association avec les évêchés, les ordres religieux et les corporations de droit public ecclésiastique, et ce concernant les abus commis non seulement sur des mineurs, mais aussi sur des adultes, se révèle très précieux et distingue le travail de recherche effectué en Suisse par rapport à des travaux comparables réalisés dans d'autres pays. Cela a suscité l'espoir que cet échelon national de l'Église doive lui aussi en tirer les conséquences et appliquer des mesures. Étant donné qu'en Suisse l'échelon ecclésiastique national constitue le niveau le plus faible financièrement et structurellement, il faut reconnaître que cette attente a généré des surcharges et de trop grandes exigences.

2 Financement de tâches ecclésiastiques au niveau national (cofinancement CES-RKZ)

En qualité d'organisation faîtière des corporations ecclésiastiques cantonales, la RKZ a notamment comme tâche principale de soutenir financièrement d'une part la Conférence des évêques et d'autre part une quarantaine d'organisations actives à l'échelon du pays ou des régions linguistiques qui sont considérées comme importantes pour le fonctionnement de l'Église en Suisse. Ce deuxième pan de son soutien est assumé de concert avec la CES. Quatre groupes spécialisés constitués sur une base paritaire ainsi qu'une commission de planification et de financement travaillent sur les tâches. Le secrétariat général de la Conférence centrale assure la direction en tous points, sauf pour le Groupe spécialisé 4.

Les contrats de prestations et de subventionnement pour la période 2023-2026 n'ayant été rédigés que l'année précédente, les corrections effectuées en 2023 sont demeurées minimales. La principale modification concernait la question de la compensation du renchérissement. Jusqu'en 2021, l'indice des prix à la consommation est resté inférieur ou égal au niveau de fin 2010. La Conférence centrale n'applique pas de mécanisme fixe pour ce qui est du renchérissement. Début 2023, le secrétariat général a réalisé un sondage auprès des membres pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci adaptaient les salaires en fonction de l'évolution des prix. Sur la base des résultats obtenus, la Commission de planification et de financement a décidé de demander à l'assemblée plénière de la Conférence centrale une adaptation linéaire de 2 %, qui a été acceptée. La compensation du renchérissement pour la Conférence des évêques et la quarantaine d'organisations coûte CHF 226 000 p. a. à la Conférence centrale.

En outre, au cours de l'année sous revue, la Conférence centrale a traité l'exclusion de deux organisations du cofinancement et l'intégration d'une organisation à une autre.

3 Assemblée plénière

Lors des assemblées plénières, les délégués de la Conférence centrale discutent et prennent des décisions sur des dossiers, mais ils s'occupent aussi de divers thèmes ecclésiastiques et accueillent différents invités.

La première assemblée a eu lieu à Einsiedeln (SZ). L'abbé Urban Federer, de l'abbaye d'Einsiedeln, et la prieure Irene Gassmann, du couvent de Fahr, ont abordé les défis actuels que doivent relever les ordres religieux.

La deuxième assemblée s'est déroulée à Fischingen (TG). Dominik Diezi, conseiller d'État du canton de Thurgovie, et Christina Aus der Au, présidente du Conseil de l'Église protestante du canton de Thurgovie, ont abordé les tensions entre la politique et l'Église.

La troisième assemblée a été organisée à Zurich. Les invités, l'évêque Felix Gmür, Helena Jeppesen-Spuhler et Claire Jonard, ont parlé des expériences qu'ils ont vécues au synode mondial d'octobre 2023, à Rome.

« Le vieillissement et le manque de relève sont une réalité dans de nombreuses communautés. Je le constate moi-même au sein de ma communauté. C'est un défi difficile à relever. Une révélation de la Bible m'aide à le faire : il n'est pas rare de trouver des personnes âgées à des tournants de l'histoire du salut. Pensons à Abraham et à Sarah, à Élisabeth et à Zacharie ou encore au vieux Siméon et à la prophétesse Hannah. Vu ainsi, avec la structure vieillissante actuelle, c'est une période particulière qui nous est confiée dans les couvents. C'est notre tâche de modeler cette transition, même si nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir. »

Prieure Irene Gassmann, couvent de Fahr (AG)

4 RKZ Focus

Comme les années précédentes, la Conférence centrale a organisé une rencontre de réseautage et de formation continue destinée aux membres des autorités ecclésiastiques cantonales ainsi qu'aux responsables des ordinariats épiscopaux et des organisations participant au cofinancement CES-Conférence centrale. En 2023, elle était intitulée « Renaissance pour églises en déshérence. Exploiter le potentiel des locaux ecclésiastiques ». L'événement visait à encourager à se pencher assez tôt sur la question des nouvelles possibilités d'utilisation d'espaces sacrés, à ne pas voir les églises seulement comme une charge financière, mais comme une chance de renouveau.

L'évêque Charles Morerod, Regula Grünenfelder (théologienne, présidente de l'association Kloster-Leben) et Michael Hauser (ancien urbaniste, conseiller pour les processus de transformation) ont dialogué sur le sujet pour ouvrir la manifestation. Ensuite, des exemples de transformations en vue d'utilisations publiques ont été présentés lors de différents ateliers. La rencontre a réuni une petite centaine de personnes.

5 Forum politique Berne

La Conférence centrale et l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) soutiennent depuis 2018 le Forum politique Berne à la Tour des Prisons en accordant une contribution commune de CHF 150 000 p. a. Les Églises s'engagent ainsi pour la formation en matière de démocratie et s'impliquent également dans les discussions sur des thèmes politiques. En 2023, la Conférence centrale était de nouveau représentée au comité et au conseil consultatif du forum politique par son ancien secrétaire général Daniel Kosch.

Au printemps, à la suite d'un vif débat, l'assemblée plénière a décidé de prolonger de deux ans l'engagement de la Conférence centrale pour le Forum, jusqu'à fin 2025.

Le 5 septembre, à l'occasion des 175 ans de la Constitution fédérale, le Forum politique a organisé, en collaboration avec l'EERS et la Conférence centrale, une table ronde sur le thème « Combien de religion faut-il y mettre ? ». C'est Urs Brosi qui a prononcé la conférence introductive.

Les éditions Exodus ont lancé une invitation au vernissage, le 9 novembre, du livre de Daniel Kosch, intitulé *Synodal und demokratisch: Katholische Kirchenreform in schweizerischen Kirchenstrukturen*, dans lequel il a réuni en un ouvrage complet des articles datant de l'époque où il officiait comme secrétaire général de la Conférence centrale.

Les deux événements ont rencontré beaucoup de succès.



Odilo Noti, président des éditions Exodus, et Daniel Kosch, auteur.

6 Projets de coopération



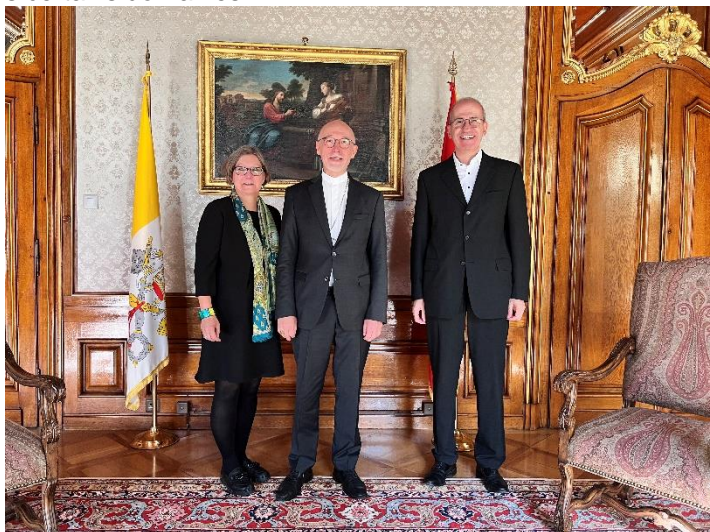
Visite de travail chez migratio, à Fribourg : (de g. à d.) Isabel Vasquez (directrice nationale de migratio), Marie-Louise Beyeler (présidente du Groupe spécialisé 4, responsable en la matière), Mirjam Kromer (collaboratrice scientifique chez migratio) et Ingmar Kummrow (collaborateur en gestion et finance chez migratio).

Actuellement, la Conférence centrale collabore avec d'autres partenaires dans quatre projets :

- Concept global de pastorale des migrantes et migrants : La CES et la Conférence centrale ont publié fin 2020 un concept global de pastorale des migrantes et migrants en Suisse intitulé *En route vers une pastorale interculturelle*. Le service migratio est responsable de sa mise en œuvre au niveau suisse ; la Conférence centrale l'accompagne et participe à certains sous-projets. Migratio a présenté en été un projet pour la mesure n° 4, « critères concrets pour la création, la dotation en personnel et la suppression de missions et d'aumôneries ». Dominik Oetterli et Urs Brosi ont joué un rôle déterminant dans le travail effectué pour la mesure n° 13 sur le financement national de l'aumônerie dans les centres fédéraux pour requérant-e-s d'asile.
- Service « Ethique et société » : La CES, la Conférence centrale et l'œuvre d'entraide Action de Carême travaillent depuis trois ans sur le projet visant à réunir les deux commissions Justice et Paix ainsi que Bioéthique sous un même toit et à faire en sorte que leur travail soit mieux perçu par la sphère publique. La voix éthique de l'Église catholique doit se faire entendre. Désormais la CES, la Conférence centrale et Action de Carême doivent constituer une entité commune. Le groupe de travail a élaboré un document de réflexion, qui a été approuvé en mars par la CES et la Conférence centrale. En été, il a présenté un accord de coopération. La CES, la Conférence centrale et Action de Carême sont en train de chercher un accord.
- Bureau de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé : L'EERS, la CES et la Conférence centrale travaillent depuis 2022 sur un organe national commun qui représente les demandes des Églises au niveau fédéral et contribue au soutien et à la coordination pour les corporations ecclésiastiques cantonales. Début 2023, le groupe de projet, dirigé par Daniel Kosch, a réalisé une vaste consultation et l'a évaluée. Les retours sont majoritairement positifs ; du côté évangélique, des besoins de discussion ont été exprimés, ce qui a conduit à deux séances de discussion fin octobre.
- Phase test de travail synodal : Dans le cadre de l'appel du pape à davantage de synodalité, la CES et la Conférence centrale entendent entamer une phase de cinq ans au maximum pour exercer et tester des processus synodaux. Sur mandat du Conseil de coopération CES | Conférence centrale, un groupe de travail dirigé par Arnd Bünker a conçu les conditions-cadres de ce processus et élaboré des statuts pour la Commission Synodalité.

7 Rencontres

- Dans le cadre d'échanges réguliers, Rita Famos, présidente de l'EERS, et Hella Hoppe, directrice de l'EERS, ont rencontré Renata Asal-Steger et Urs Brosi en qualité de représentants de la Conférence centrale. Les rencontres semestrielles servent à renforcer la coopération œcuménique, qui présente un fonctionnement très constructif dans certains domaines.
- Le 26 juin, Renata Asal-Steger et Roland Loos ont assisté à l'assemblée générale de la Conférence des Unions des Ordres et d'autres communautés de vie religieuse catholiques en Suisse (KOVOS).
- Renata Asal-Steger et Urs Brosi ont rendu visite au nonce apostolique à Berne, l'archevêque Martin Krebs, afin de discuter de thèmes bilatéraux.
- Lors du congrès « Gottes starke Töchter: Frauen und das Amt im Katholizismus », les 18 et 19 septembre à Leipzig (D), Renata Asal-Steger a donné une conférence sur le thème des femmes assumant des responsabilités ecclésiastiques du point de vue de l'Église catholique en Suisse.



Renata Asal-Steger, l'archevêque Martin Krebs et Urs Brosi à la résidence du nonce apostolique.



Roland Loos remercie Renata Asal-Steger, qui a dirigé la Conférence centrale pendant la pandémie et la crise des abus

8 Changement à la présidence

- Stefan Müller (GL) a quitté la Conférence centrale, et donc la présidence, fin 2022. En 2023, Melanie Hürlimann (ZG) a été élue à la présidence pour lui succéder.
- Fin juin, Franziska Driessen-Reding a quitté sa fonction de présidente du Conseil synodal et s'est retirée de la présidence de la Conférence centrale. Son successeur, Raphael Meyer, a été élu à la présidence début décembre.
- Fin décembre, Renata Asal-Steger (LU) a dû quitter sa fonction de présidente de la Conférence centrale en raison de la limitation de la période de mandat à quatre ans ; elle reste cependant la déléguée du canton de Lucerne. Les délégués ont élu comme nouveau président de la Conférence centrale Roland Loos (VD), qui en était le vice-président ces quatre dernières années.

Urs Brosi